



## Divulgation de mes coordonnées a un Ordre professionnel par l'employeur

Par **Hyppo**, le **31/10/2019** à **18:03**

Bonjour, j'ai reçu une lettre AR de un Ordre professionnel car mon employeur a divulgué mes coordonnées privées sans mon consentement. C'est légal? Merci

Par **Visiteur**, le **31/10/2019** à **18:43**

Bonjour

Difficile de vous répondre sans plus de détails...

Qu'appellez-vous "ordre professionnel" car dans certains cas il doit le faire...

Par exemple

L'employeur ne peut révéler les coordonnées personnelles d'un employé que si la loi ou une décision de justice le prévoit (ex. : médecin contrôleur de la sécurité sociale, huissier disposant d'un titre exécutoire...).